

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 10 décembre 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers absents : 2  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de la convocation : 4 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX DECEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

**Pouvoirs :**

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Thierry DAYRE  
Mme Odile PILOZ, pouvoir à Mme Monique BOTTINI

**Excusé :** M. Yves RINCK

**Absente :** Mme Anne TAILLEUX

**Est désigné comme Secrétaire de séance :** M. Roger VIARSAC

**2025 - 12 - 112 / AFFAIRES SCOLAIRES**  
**FIXATION DU FORFAIT COMMUNAL VERSE A L'ECOLE NOTRE-DAME pour l'année 2025/2026**  
**Modification de la délibération du 19 novembre 2025**

**RAPPORTEUR :** M. le Maire

Conformément à la loi du 31/12/1959 et à la jurisprudence administrative, les Communes doivent prendre en charge les dépenses de fonctionnement des Ecoles Privées sous contrat d'association dans les mêmes conditions que celles des Ecoles Publiques.

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'Ecole Notre Dame bénéficie d'un contrat d'association depuis janvier 1982, lequel a été agréé par la Commune de NYONS.

La subvention de fonctionnement versée alors à l'O.G.E.C. étant nettement inférieure à celle versée aux Ecoles Publiques, le Conseil Municipal, par délibération du 17 novembre 2003, avait approuvé le plan pluriannuel d'ajustement de la participation communale au titre des dépenses de fonctionnement de l'Ecole Notre-Dame, permettant ainsi de réactualiser le montant versé à cette dernière.

A l'issue dudit plan d'ajustement prévu pour cinq ans, le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 décembre 2008, a approuvé les éléments suivants entrant en compte pour le calcul du forfait communal versé à l'Ecole Notre-Dame :

<b>Ecole Maternelle</b>	<b>Ecole Primaire</b>
Dotation par classe/an ..... 10 600 €	Dotation par classe/an ..... 4 700 €
Dotation par élève/an ..... 400 €	Dotation par élève/an ..... 250 €

Il convient donc de reconduire ces montants pour l'année 2025/2026.

Les conditions de versement de la subvention restent inchangées, soit :

La subvention municipale (pour la part dotation/élève) ne tient compte que des élèves dont les parents résident effectivement à NYONS. La Direction de Notre-Dame fournira à cette fin pour chaque début de trimestre scolaire, la liste des enfants concernés, accompagnée le cas échéant des justifications de résidence.

La subvention municipale ainsi calculée est censée couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement de l'Ecole Notre-Dame.

R

La subvention municipale sera liquidée de la manière suivante :

- 4/10<sup>e</sup> mi janvier 2026 (et non 4/10<sup>e</sup> fin février 2026, comme indiqué dans la délibération du 19 novembre 2025)
- 3/10<sup>e</sup> fin mai 2026
- 3/10<sup>e</sup> fin juin 2026

La Commune continuera à être représentée au Conseil d'Administration de l'OGEC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE**

**POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** la modification de l'échéancier tel que présenté ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** le versement de cette subvention.
- **DE DIRE** que les crédits seront imputés à l'article 65748 du Budget Communal.
- **DE DIRE** que la présente délibération annule et remplace celle du 19 novembre 2025.

Roger VIARSAC  
Secrétaire de séance



Pierre COMBES  
Maire de NYONS

